

II

*L'Ambassadeur du Canada en Suisse au Chef du Département politique
fédéral de Suisse*

AMBASSADE DU CANADA

Le 22 septembre 1959.

MONSIEUR LE CONSEILLER FÉDÉRAL,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note en date du 22 septembre 1959 concernant les échanges de vue effectués entre nos deux gouvernements en vue d'en arriver à un accord pour éviter la double imposition sur le revenu ou les bénéfices des entreprises de navigation maritimes ou aériennes.

Je suis heureux de vous informer que le Gouvernement canadien donne son accord aux quatre articles contenus dans votre Note. En conséquence, votre Note et la présente réponse constitueront un accord sur le sujet entre nos deux gouvernements.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

EDMOND TURCOTTE,
Ambassadeur.